

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
VINGT-TROISIÈME SESSION



**DEUXIÈME COMMISSION, 1198^e
 SÉANCE**

Mardi 22 octobre 1968,
 à 11 heures

NEW YORK

Documents officiels

SOMMAIRE

Pages

<i>Point 39 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Souveraineté permanente sur les ressources naturelles: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	1
<i>Point 40 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	2
<i>Point 42 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	2

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles; rapport du Secrétaire général (suite) [A/7268]

1. M. BENJAMIN (Guinée) note que l'importance du sujet transparaît de façon implicite dans la lenteur des débats et dans l'atmosphère de suspicion générale qui règne depuis un certain temps au sein de la Commission.

2. Comme l'indique le rapport d'activité du Secrétaire général (A/7268), le problème de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles couvre tous les aspects — aussi bien intérieurs qu'extérieurs — du développement économique. Il s'étend aux dispositions pratiques à prendre pour éliminer l'exploitation économique et, par là, pour assurer l'exploitation des ressources naturelles au profit des peuples intéressés. A cet égard, le Gouvernement guinéen réaffirme que les pays en voie de développement doivent compter en premier lieu sur eux-mêmes, et exercer pleinement leur souveraineté en vue de promouvoir le progrès de leurs peuples. Sur le plan intérieur, la souveraineté est intimement liée au contrôle exercé par l'Etat sur les institutions mises sur pied pour promouvoir le développement économique. La nationalisation des secteurs clefs de l'économie apparaît donc comme une première étape dans l'exercice effectif de la souveraineté nationale. En second lieu, les pays en voie de développement doivent procéder à une réforme radicale de leurs structures économiques et sociales et se placer eux-mêmes au centre de toute action visant à promouvoir leur développement. Il s'agit essentiellement d'opérer une transformation qualitative des mécanismes politiques et économiques. Pour gérer à leur façon leurs propres

affaires, les pays en voie de développement doivent assurer à leurs cadres une place de choix dans l'élaboration et dans l'exécution des programmes nationaux de développement. L'exercice de la souveraineté implique donc un affranchissement de toute domination extérieure. Elle signifie la pleine responsabilité du peuple quant au choix de son avenir. L'élément fondamental à cet égard doit être la prééminence du politique sur l'économique.

3. Nul ne saurait contester, d'autre part, quel'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles dépend en grande partie des rapports entre les institutions étrangères d'exploitation et les institutions locales de développement. Là où la conscience nationale reste libre, il ne saurait exister d'exploitation, de quelque nature qu'elle soit. C'est ainsi que la Guinée a créé, par une convention passée avec une société minière internationale, une société mixte pour l'exploitation des gisements de bauxite de la région de Boke. Le capital de cette société est détenu à raison de 49 p. 100 par le Gouvernement guinéen et de 51 p. 100 par la société minière. Le conseil d'administration est présidé par la partie guinéenne, 65 p. 100 des bénéfices reviennent à la Guinée et 50 p. 100 du volume des exportations doivent être transportés par des bateaux battant pavillon guinéen. Il s'agit là de conditions que, nulle part ailleurs dans les pays en voie de développement, les sociétés minières n'ont encore voulu accepter. Cela prouve que l'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles est possible si les pays du tiers monde créent les conditions nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts.

4. Si, très souvent, les sociétés étrangères exploitent honteusement les pays du tiers monde, c'est aussi parce que l'une des sources les plus importantes de l'aide étrangère reste l'aide bilatérale, dont le caractère inadéquat a été maintes fois prouvé pendant l'actuelle Décennie des Nations Unies pour le développement. Cependant, à cet égard, une certaine tendance à la multilatéralisation de l'aide, par le biais de l'ONU et de ses institutions spécialisées, se dégage. Elle a pour avantage de ramener les relations entre riches et pauvres sur un plan impersonnel et, par conséquent, de supprimer l'aide intéressée.

5. Un autre aspect du problème de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles a trait aux règles juridiques régissant l'exploitation de ces ressources. C'est notamment le cas de l'utilisation pacifique du fond des mers et du problème posé par les ressources hydrauliques internationales. Il est réconfortant de savoir que des organismes des Nations Unies sont en voie d'étudier ces questions.

6. Il ressort de la vaste portée du problème à l'examen que la Commission doit, en premier lieu, cir-

conscire les points qui relèvent de sa compétence. Elle doit d'abord en définir les composantes économiques majeures et les examiner séparément au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (suite*) [A/7203, chap. XIII, sect. D; A/7247, A/C.2/L.1004, E/4494 et Add.1]

7. M. BELFRAGE (Suède), présentant le projet de résolution A/C.2/L.1004, souligne l'importance que revêt l'utilisation des ressources libérées par le désarmement aux fins du développement économique et social, en particulier dans les pays en voie de développement. Tout en procédant de la conviction que le désarmement général et complet doit être le but final de tous les efforts de désarmement, le projet de résolution reconnaît que les mesures de désarmement partiel sont un bon moyen d'ouvrir la voie à un progrès réel dans ce domaine. Aussi, outre qu'ils prennent note du rapport du Secrétaire général sur la question (E/4494 et Add.1), les auteurs prient-ils le Secrétaire général de suggérer aux Etats Membres de faire porter certaines de leurs études sur les effets que l'on peut attendre d'importantes mesures de désarmement partiel.

8. M. MARSH (Jamaïque), auquel s'associent M. DE SOTO (Pérou) et M. SÖMAVIA (Chili), estime que le projet de résolution aurait pu contenir une disposition visant à prier le Secrétariat d'indiquer à l'Assemblée générale, à ses prochaines sessions, les incidences inflationnistes de la course aux armements dans les pays développés et leurs répercussions défavorables sur les termes de l'échange pour les pays en voie de développement.

9. M. BRADLEY (Argentine) pense que les tendances inflationnistes dont a parlé le représentant de la Jamaïque relèvent de la politique budgétaire nationale, mais qu'elles peuvent en effet entraîner pour ces pays des difficultés de balance des paiements et, par conséquent, contribuer à la détérioration des termes de l'échange pour les pays en voie de développement. Quoi qu'il en soit, il semblerait que cette question soit du ressort de la Commission des produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

10. M. MARSH (Jamaïque) croit qu'il serait possible d'introduire dans le projet de résolution une recommandation tendant à ce que la CNUCED étudie ce problème. Il se propose, à cet effet, de consulter les auteurs du projet et de déposer un amendement à une séance ultérieure.

11. Le PRÉSIDENT propose que, dans l'attente des résultats des consultations envisagées par le représentant de la Jamaïque, la Commission reporte à plus tard l'examen du projet de résolution A/C.2/L.1004.

Il en est ainsi décidé.

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite) [A/7203, chap. V; A/7253, E/4438, E/4446, E/4495, E/4512, E/4539, E/4565]

12. M. ČVOROVIC (Yougoslavie) dit que, lorsqu'il est question du financement du développement économique des pays en voie de développement, on part de l'hypothèse que c'est à ces derniers qu'incombe la responsabilité principale de s'assurer les ressources financières nécessaires. Cependant, on sait que les besoins d'importation de ces pays augmentent plus rapidement que leurs possibilités de les financer au moyen de leurs recettes d'exportation. La collaboration économique internationale doit reposer sur deux éléments essentiels, à savoir, tout d'abord, la création des conditions internationales nécessaires pour accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement en facilitant l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés et en assurant la stabilité des prix des matières premières, et ensuite l'augmentation du volume et l'amélioration des conditions d'octroi des capitaux par les pays développés.

13. Le commerce et l'aide visant à faciliter et à soutenir les efforts nationaux sont les instruments essentiels d'une même stratégie internationale du développement. Seule une action internationale peut permettre d'atteindre des résultats durables et substantiels.

14. Les rapports et les analyses relatifs à l'évolution de l'économie mondiale font ressortir que les phénomènes de stagnation ou les tendances à la baisse continuent à se manifester aussi bien dans le domaine des recettes d'exportation des pays en voie de développement que dans celui des courants de capitaux et de l'aide économique. C'est ainsi qu'en 1967 les recettes d'exportation des pays en voie de développement n'ont augmenté que de 3,6 p. 100. Si l'on ne tient pas compte de l'accroissement des recettes d'exportation des pays pétroliers, la valeur des exportations de tous les autres pays en voie de développement n'a en fait progressé que de 0,7 p. 100 en 1967. Il va de soi qu'une telle évolution ne peut que freiner l'accroissement des importations des pays en voie de développement, dont le taux n'atteint, les pays pétroliers mis à part, que 3,2 p. 100 en 1967. Les causes de cette évolution négative sont connues, de même que les mesures et les moyens de les éliminer. Il y a lieu d'espérer que cette question fera l'objet d'arrangements internationaux si l'on veut que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement atteigne ses objectifs minimums.

15. Pour ce qui est du transfert des ressources étrangères vers les pays en voie de développement, le volume des capitaux et de l'assistance économique en provenance des pays à économie de marché est passé de 8,4 milliards de dollars à 9,1 milliards de dollars. Ce volume ne représentait plus en 1966 que 0,63 p. 100 du produit national brut des pays développés. Quant aux pays socialistes, entre 1954 et 1967, ils ont conclu des arrangements bilatéraux portant sur des transferts d'un montant annuel moyen de 600 millions de dollars.

*Reprise des débats de la 1192ème séance.

16. On sait que les pays en voie de développement peuvent raisonnablement absorber environ 4 milliards de dollars de plus que le courant actuel de capitaux et d'aide financière. A ce sujet, il est encourageant de constater que le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a annoncé l'intention de la Banque de doubler le volume actuel des prêts au développement au cours de la prochaine période quinquennale.

17. La deuxième session de la CNUCED a de nouveau défini l'objectif à réaliser pour le volume de l'aide à prêter par les pays développés. Malheureusement, aucun accord n'a été conclu sur les délais dans lesquels il faudrait atteindre cet objectif, dont la réalisation devrait permettre celle des objectifs globaux de la deuxième Décennie. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de souligner une nouvelle fois les possibilités immenses qui s'offriraient au développement si un pourcentage minimum de dépenses militaires actuelles lui était consacré.

18. Un autre problème majeur se pose, à savoir l'augmentation permanente du taux d'endettement des pays en voie de développement. Si les tendances actuelles se poursuivent, en 1970 le montant total du service de la dette de tous les pays en voie de développement sera égal au montant global des prêts qui leur sont consentis. C'est là un problème tellement grave qu'il est difficile de différer l'adoption de mesures pour le résoudre de manière satisfaisante.

19. Pour ce qui est des conditions du financement, les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne sont pas appliquées. En outre, on assiste à une aggravation des conditions générales des transferts et la part des donations officielles dans l'ensemble des transferts de ressources financières des pays à économie de marché n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Enfin, il faut aussi mentionner le problème de l'aide liée, au sujet de laquelle la deuxième session de la CNUCED a adopté une série de mesures concrètes.

20. M. AKŞIN (Turquie) dit que l'un des principaux obstacles au développement économique auto-entretenu de la plupart des pays en voie de développement est le manque de devises étrangères. La question du financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis près de deux décennies. Le représentant de la Turquie rappelle la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social, qui contenait une liste de recommandations utiles en matière de financement extérieur, recommandations que l'Assemblée générale a fait siennes dans sa résolution 2170 (XXI). Il rappelle également que la deuxième session de la CNUCED a discuté de cette question de façon très approfondie à New Delhi.

21. La délégation turque considère que, s'agissant du financement extérieur et des efforts à déployer dans ce domaine, il est nécessaire, au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, d'évaluer à nouveau la situation dans le contexte de la stratégie globale du développement

actuellement élaborée dans les organes des Nations Unies, et compte tenu des travaux réalisés par la Commission Pearson, créée sous les auspices de la BIRD.

22. La délégation turque estime que, en l'état actuel des choses, la Deuxième Commission devrait se contenter de prendre note avec satisfaction de la documentation très complète établie par le Secrétariat en la matière et d'attendre les résultats des initiatives qu'il vient de mentionner.

23. M. Aksin note que les documents établis par le Secrétariat font apparaître en 1967, un ralentissement de l'expansion économique des pays développés, ralentissement dont les répercussions défavorables se sont fait sentir sur les recettes d'exportation des pays en voie de développement. Le resserrement des marchés de capitaux a contraint la BIRD à majorer à deux reprises, en 1968, le taux d'intérêt sur les prêts. D'autre part, alors que le service de la dette se faisait de plus en plus lourd, l'Association internationale de développement (AID) était contrainte d'interrompre l'octroi de prêts à des conditions favorables, ses ressources étant presque complètement épuisées. Enfin, si certains pays ont pris des mesures pour atteindre l'objectif de 1 p. 100 de leur produit national brut pour l'aide au développement, d'autres, par contre, ont diminué le montant de cette assistance. Les raisons habituelles invoquées par les pays développés à l'appui de ces décisions sont des limitations budgétaires et des problèmes de balance des paiements.

24. La délégation turque note donc avec inquiétude une détérioration marquée du climat de l'aide internationale, particulièrement néfaste pour certains pays en voie de développement qui, comme la Turquie, ont eu le courage politique de mobiliser leurs ressources intérieures pour exécuter leurs plans de développement et dont l'attente est trompée par l'insuffisance des ressources extérieures, qu'ils avaient pourtant toutes les raisons d'espérer. Il est aisé d'imaginer les répercussions désastreuses des réductions et des retards de l'assistance extérieure sur leurs efforts de développement.

25. La délégation turque est convaincue que le dialogue entre les gouvernements des pays en voie de développement et les investisseurs étrangers, recommandé dans la résolution 1359 (XLV) du Conseil économique et social, pourrait contribuer utilement à une meilleure compréhension réciproque. Elle remercie à cet égard le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir offert d'accueillir le groupe d'étude des investissements étrangers et d'être prêt à en assumer les frais.

26. M. HALL (Jamaïque) félicite le Secrétariat de la qualité des documents consacrés à la question du financement extérieur du développement. Ce problème s'est récemment aggravé du fait de la détérioration continue des termes de l'échange, qui rend les pays en voie de développement encore plus dépendants de l'aide extérieure. A l'occasion de la deuxième session de la CNUCED, les pays développés se sont mis d'accord sur l'objectif de 1 p. 100 de leur produit national brut à consacrer au développement pendant la deuxième Décennie, mais, à l'exception de quelques-

uns d'entre eux, qui se sont fixés pour limite les premières années de la prochaine décennie, il n'y a pas eu d'accord général sur la date à laquelle cet objectif devrait être atteint. M. Hall accueille avec satisfaction la décision de la BIRD d'augmenter le montant des ressources financières qu'elle met à la disposition des pays en voie de développement. Il est cependant regrettable qu'elle ait annoncé en même temps une augmentation de son taux d'intérêt, passé au 1er août 1968 de 6,25 p. 100 à 6,5 p. 100. Il avait d'ailleurs déjà été porté par la Banque de 6 à 6,25 p. 100, le 1er janvier 1968. On ne peut guère s'attendre à ce qu'une augmentation des prêts, assortie d'une telle hausse des taux d'intérêt, compense la diminution du niveau de l'aide accordée par les pays développés. L'augmentation du taux d'intérêt accroît la charge du service de la dette pour les pays en voie de développement et freine les dépenses publiques d'infrastructure qui sont essentielles pour eux. L'augmentation du volume des prêts est encourageante, mais il devrait être possible de réduire le taux d'intérêt pour que les pays en voie de développement retirent le maximum d'avantages de cette augmentation.

27. A la suite de la première session de la CNUCED, la Banque avait rédigé une étude sur les mesures financières supplémentaires pour soutenir les programmes de développement ^{1/1}. Bien que ce projet ait été étudié à fond lors de la deuxième session de la CNUCED, il n'a pas été possible d'obtenir un accord à son sujet. Il a seulement été possible d'établir le principe de la nécessité d'un financement supplémentaire destiné à atténuer les conséquences de la baisse des recettes d'exportation sur les programmes de développement. M. Hall déplore cet état de fait et espère qu'il sera possible de réexaminer la proposition de la Banque et d'aboutir à la mise en application d'un projet acceptable. Il se félicite de ce que 18 pays membres ainsi que la Suisse se soient engagés à fournir à l'AID, dont les ressources avaient considérablement diminué, une somme annuelle de 400 millions de dollars, destinée aux prêts aux pays en voie de développement. Il est cependant regrettable que les critères du choix des pays bénéficiaires éliminent un certain nombre de pays en voie de développement dont la situation économique apparaît relativement favorable. Ces pays se trouvent alors contraints d'emprunter à des taux d'intérêt élevés pour financer leurs dépenses d'enseignement, d'aménagement, etc. M. Hall estime que la Deuxième Commission devrait étudier l'opportunité d'accorder à ces pays des prêts à des taux d'intérêt compris entre ceux de l'AID et de la Banque, soit de l'ordre de 3 ou 4 p. 100, remboursables sur une période d'environ 30 ans.

28. Il convient d'accorder à l'agriculture une importance particulière au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'industrialisation nécessite en effet d'importants apports de capitaux et n'exerce qu'une faible influence sur le niveau du chômage. Dans de nombreux pays en voie de développement, les possibilités d'emploi

ne s'accroissent pas au même rythme que les demandes d'emploi et il en résulte une augmentation de chômage. Le secteur agricole peut employer davantage de main-d'œuvre, à condition que l'on prenne des mesures pour diminuer l'exode rural. Il convient pour cela d'améliorer l'infrastructure et l'équipement social, pour retenir la population dans les zones rurales. M. Hall souhaite vivement que la Deuxième Commission entreprenne l'étude de telles mesures dans le domaine de la planification du développement de l'agriculture au cours de la prochaine Décennie.

29. M. RANKIN (Canada) dit que le Gouvernement canadien accorde une particulière importance au développement. Le Canada poursuit une politique économique qui lui permet de consacrer des ressources à un programme d'assistance en expansion. Il s'efforce également d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut à consacrer à l'aide. M. Rankin estime utile la fixation d'un objectif quantitatif qui joue le rôle d'un stimulant et sert de base à la planification. Cependant, il est nécessaire d'assouplir le calendrier pour tenir compte des efforts considérables que certains pays devront fournir pour éléver le niveau de leur aide.

30. Le Secrétaire d'Etat canadien aux affaires extérieures a récemment attiré l'attention, devant l'Assemblée générale (voir 1687^e séance plénière, par. 81 et 82), sur l'importance que le Canada accorde aux conditions de l'aide. Le Canada s'efforce d'accorder des dons et de consentir des prêts à des conditions avantageuses. Cependant, s'il reconnaît la nécessité d'assouplir au maximum les conditions de l'aide, M. Rankin ne saurait admettre que des conditions aussi avantageuses que celles qui sont accordées par l'AID soient offertes à tout moment et à n'importe quel pays. Etant donné que les possibilités d'accorder une aide aussi avantageuse sont limitées, il convient de l'attribuer par priorité aux pays qui en ont le plus besoin. Il faut donc tenir compte de la situation particulière de chaque pays emprunteur et de sa capacité d'assurer le service de la dette. Ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général intitulé "Le courant récent des ressources en direction et à partir des pays en voie de développement" (E/4512), les pays dispensateurs d'aide et les pays bénéficiaires devraient partager entre eux la responsabilité de réduire la charge du service de la dette. Il ressort clairement du rapport qu'il ne suffit pas que les pays développés accordent leur aide à des conditions plus favorables et suivant des modalités plus avantageuses. Les pays en voie de développement doivent l'utiliser de la façon la plus efficace et surveiller constamment le niveau de leur dette extérieure. Les pays bénéficiaires devraient également s'efforcer, autant que possible, de réaliser des projets qui puissent devenir pour eux des sources de devises étrangères.

31. En ce qui concerne l'aide liée, on doit reconnaître qu'elle a l'inconvénient de restreindre, pour les pays en voie de développement, le choix des sources d'approvisionnement les plus intéressantes sur le marché international. Cependant, M. Rankin ne pense pas que la solution consiste à établir des objectifs globaux d'aide non liée, qui risquent par la suite de se révéler irréalisables. Il est préférable de s'efforcer de réduire les inconvénients qui résul-

^{1/1} Etude sur les mesures financières supplémentaires demandée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement — 1964 (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Washington [D. C.], décembre 1965).

tent de l'aide liée. L'aide que le Canada prête à des projets de développement concerne principalement les domaines des télécommunications, des centrales nucléaires et de l'énergie hydro-électrique, où l'industrie canadienne peut fournir des biens et des services à des coûts compétitifs. Le Gouvernement canadien s'efforce constamment d'adopter des réglementations suffisamment souples dans le domaine de l'aide liée. C'est ainsi qu'il a récemment adopté une politique d'approvisionnement direct qui permet aux pays bénéficiaires de s'approvisionner directement auprès de fournisseurs canadiens. Dans le cas où des moyens de financement sont accordés pour des contrats obtenus par des soumissionnaires canadiens en réponse à des appels d'offres internationaux, un organisme public responsable, la Export Credits Insurance Corporation, s'assure que le projet financé occupe un rang prioritaire dans le programme de développement du pays bénéficiaire. C'est la responsabilité fondamentale des pays emprunteurs de veiller à limiter le volume des crédits qu'ils peuvent accepter et d'en faire le meilleur usage. Pour limiter les effets de l'aide liée, le Canada s'efforce d'offrir le choix le plus vaste possible de marchandises à des prix compétitifs. En ce qui concerne l'aide qui n'est pas affectée à des projets déterminés, le Canada propose également une gamme élargie de produits au titre de son programme d'assistance. Dans certaines conditions, le Gouvernement canadien a entrepris de fournir jusqu'à 25 p. 100 des fonds affectés à un projet déterminé en vue de couvrir les dépenses locales. Cette mesure a encore été élargie en 1967 pour couvrir éventuellement les dépenses d'achats effectuées dans d'autres pays en voie de développement. Ainsi les conditions de l'aide liée canadienne ne devraient pas influer sensiblement sur la valeur réelle que cette aide présente pour les pays en voie de développement.

32. Depuis un an, le Canada s'est attaché à améliorer la gestion de son aide en vue d'en accroître le volume et l'efficacité. Le service de l'aide extérieure a pour cela été réorganisé et a pris le nom de "Canadian International Development Agency". Ce nouvel organisme doit être à même de mieux analyser les besoins des pays bénéficiaires, eu égard aux possibilités du Canada, et d'apprécier les possibilités de réalisation des projets et leur exécution. Des mesures ont été prises pour identifier les ressources canadiennes disponibles, en particulier dans le secteur privé, et coordonner plus efficacement le programme canadien d'assistance avec les programmes d'autres pays et d'institutions multilatérales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'effectif du personnel canadien assurant la gestion des programmes sur le terrain est actuellement augmenté.

33. Enfin, le Canada s'efforce de limiter les conséquences des mesures budgétaires sur le volume des ressources affectées à l'aide, notamment par l'établissement de programmes de développement à long terme pour les principaux bénéficiaires et par une prévision sur cinq ans des engagements futurs. M. Rankin estime que l'effort canadien peut contribuer à remédier à la détérioration du climat de l'aide internationale à laquelle a fait allusion le représentant de la Turquie.

34. M. N'DIAYE (Sénégal) dit que le problème du financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement constitue une partie importante du problème général du développement. Les pays en voie de développement ont, en effet, de plus en plus besoin de capitaux extérieurs pour compléter leurs propres ressources financières dans le domaine du développement économique. Le Sénégal doit, comme la plupart des pays en voie de développement, recourir dans une très large mesure à une aide financière extérieure, qui ne peut, malgré tout, lui permettre de financer tous les projets auxquels le pays porte un intérêt, et qui est limitée à la fois dans son montant et par ses critères d'intervention, étant donné qu'il s'agit souvent d'une aide liée.

35. Le représentant du Sénégal fait observer que l'aide fournie aux pays en voie de développement n'est jamais totalement désintéressée. Sa forme et son montant sont généralement déterminés par les rapports existant entre pays dispensateurs et pays bénéficiaires. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait une mauvaise répartition de l'aide extérieure, comme en témoignent de nombreux exemples.

36. Il en résulte que certains projets, dont la réalisation apparaît indispensable aux pays en voie de développement, ne rencontrent souvent qu'un faible écho auprès des sources de financement extérieur. Cela est le cas de petits projets peu spectaculaires mais importants sur le plan économique, ou de mesures comportant certains risques, mais qui permettraient de faire disparaître des goulots d'étranglement. C'est ainsi que des projets à rentabilité très lointaine, mais d'une importance capitale pour les pays en voie de développement, suscitent peu d'intérêt auprès des pays dispensateurs d'aide, qui tendent à investir des capitaux dans les secteurs plus immédiatement productifs.

37. De l'avis de la délégation sénégalaise, l'intervention extérieure, surtout lorsqu'elle est publique, devrait se concentrer sur les infrastructures, l'équipement social et la production agricole, domaines dans lesquels les amortissements ne peuvent être réalisés qu'à très long terme. Cela permettrait aux pays bénéficiaires d'affecter leurs ressources intérieures et les capitaux privés aux secteurs les plus immédiatement rentables et d'assurer ainsi une rotation rapide des capitaux.

38. M. N'Diaye rappelle que le service de la dette extérieure accusait en 1967 une augmentation de 185 millions de dollars par rapport à 1966 et, citant un passage du rapport du Secrétaire général (voir E/4512, par. 12), il fait observer qu'outre les remboursements au titre des prêts il faut ajouter les courants inverses, les sorties de ressources correspondant à des revenus de 8 p. 100 en 1967. En fait, étant donné les exigences d'amortissement rapide et les taux d'intérêt élevés sur les emprunts contractés par les pays en voie de développement, tout se passe comme si ces derniers n'avaient rien reçu et ces conditions draconiennes entravent considérablement leur développement.

39. Le Gouvernement sénégalais reconnaît que les pays pauvres doivent déployer des efforts en vue de favoriser leur développement et d'attirer des capitaux

étrangers, mais ces efforts resteront vains si les prêts consentis continuent d'être assortis de conditions aussi défavorables. Les capitaux privés sont le complément normal de l'intervention publique extérieure et intérieure. Il est logique que les pays riches participent à l'exploitation des richesses des pays en voie de développement, étant entendu que cette participation implique une rémunération du capital investi. Presque tous les pays en voie de développement, même ceux qui ne pratiquent pas à l'égard des investissements privés une politique libérale, sont prêts à engager un dialogue en vue d'une telle participation.

40. En résumé, la délégation sénégalaise est donc favorable. d'une part, à l'amorce d'un dialogue entre

les investissements privés et les pays en voie de développement, et, d'autre part, à l'établissement d'un inventaire complet de renseignements sur les sources d'approvisionnement, le coût, la qualité et l'équipement nécessaire aux pays en voie de développement.

41. En conclusion, le représentant du Sénégal formule le souhait que les pays développés contribuent, par une planification généreuse et à long terme de leur politique financière d'aide, à sortir les pays en voie de développement de leur situation "d'assistés".

La séance est levée à 12 h 10.